

Le prince et les animaux

Une histoire zoologique
de la cour de Versailles au
siècle des Lumières (1715-1792)

Joan Pieragnoli



Au cours de la même période, la Ménagerie accueille aussi des sujets plus insolites, comme ces deux chats du Bengale (des petits félin arboricoles et nocturnes), arrivés à Lorient en 1777⁵⁰. Le concours de pourvoyeurs plus occasionnels permet la venue d'autres animaux, parmi lesquels le lynx européen, dont on croit alors l'espèce disparue. Un jeune adulte parvient à la Ménagerie en 1777, date à laquelle le vicomte de Carbonnières, qui l'a acquis auprès d'un chasseur après que la mère de l'animal a été abattue, en fait don à Louis XVI en présence de la famille royale⁵¹. Certaines bêtes, qui forment la population féline habituelle de la Ménagerie, mais que les sources ne mentionnent pas au début du règne de Louis XV, à l'instar du caracal, y opèrent un retour remarquable. Pendant la seconde moitié du siècle, Buffon signale lui-même la présence de ce lynx du désert à la Ménagerie. Kercy en mentionne un autre dans une lettre à Castries en 1784, dont il précise qu'il le fait embarquer sur la corvette *Le Saint-Pierre* avec d'autres animaux, parmi lesquels une hyène et un chacal⁵². Enfin, les reçus signés par le concierge de la Ménagerie prouvent également que le zoo versaillais reçoit des félin bien plus rares, tel ce « tigre d'Amérique », puma ou jaguar, livré à la Ménagerie en juillet 1786 grâce à l'entremise conjointe du maréchal de Castries et de la princesse de Poix⁵³.

Le rhinocéros, l'éléphant et les autres gros herbivores

Le rhinocéros unicorn qui arrive à la Ménagerie en septembre 1770 n'est pas, *stricto sensu*, le premier. En 1749, Clara, l'une de ses congénères, y séjourne brièvement afin d'être montrée à Louis XV. Cet animal a entamé une tournée européenne sous la garde de son propriétaire, le capitaine Van der Meer. Venu l'admirer, le souverain songe, dit-on, à l'acheter, mais recule devant les cent mille écus réclamés par Van der Meer. De fait, le roi patiente près de vingt ans avant que Jean-Baptiste Chevalier n'acquière pour son compte un jeune rhinocéros qu'il fait embarquer à Chandernagor en septembre 1769. Probablement originaire de l'Assam (région dont provient aussi Clara) ou de la partie nord du Bengale, le rhinocéros de Louis XV est le sixième à parvenir en Europe⁵⁴. Durant toutes les années où il réside à la Ménagerie, le rhinocéros attire de nombreux visiteurs, comme Buffon, qui vient l'examiner au moins à trois reprises, la première en 1771. L'une des plus importantes études du rhinocéros émane du savant hollandais Petrus Camper (1722-1789) qui se rend à la Ménagerie en 1777, où il dessine l'animal et attire l'attention sur la présence de dents dans la partie antérieure de la bouche, qui le distingue des espèces africaines. En 1779, le rhinocéros reçoit encore la visite de l'anatomiste allemand Heinrich Sander (1754-1782)⁵⁵.

⁵⁰ J.-B. Lacroix, *op. cit.*, p. 176.

⁵¹ *Gazette de France*, le 26 juillet 1777, p. 293.

⁵² Arch. nat., A. E. B¹ 141, f. 34 r°-34 v°; ACCIMP, série C, 1820, reçu daté du 17 avril 1784; ACCIMP, série J, 1371, lettre de Kercy à la Chambre du 8 mars 1784.

⁵³ Arch. nat., O¹ 807, n° 79.

⁵⁴ J.-B. Lacroix, *op. cit.*, p. 164-165 et p. 165, n. 51.

⁵⁵ Leendert Cornelis Rookmaaker, « Histoire du rhinocéros de Versailles (1770-1793) », *Revue d'histoire des sciences*, t. 36, n° 3-4, 1983, p. 308-309.

Parmi les autres sujets acquis pour la Ménagerie par Chevalier, la correspondance de Pierre-Étienne Bourgeois, marquis de Boynes, alors en charge de la Marine, signale en 1772 un « sciagos ». Le terme désigne vraisemblablement un chevrotin porte-musc, petit cervidé originaire des hauts sommets de l'Asie, dont ce pourrait être la première apparition en Europe, mais dont on ignore s'il parvient réellement à Versailles. En effet, si Daubenton affirme l'avoir vu à la Ménagerie, les interlocuteurs du ministre indiquent que le sciagos meurt avant d'atteindre sa destination⁵⁶.

Contrairement à ce qu'affirment les *Mémoires secrets* de Bachaumont, qui prétendent que l'éléphante de la Ménagerie aurait été acquise dans une foire⁵⁷, c'est bien Chevalier qui se procure l'animal arrivé à Versailles en septembre 1773. L'éléphante y demeure moins de dix ans. Dans son journal, le duc de Croÿ décrit un animal très affaibli en 1782, qui meurt à la fin de cette même année avant d'être disséqué par Daubenton.

Cette mort alerte l'administration royale sur le manque d'animaux à Versailles, raison pour laquelle le ministre se met dès lors en peine pour en trouver de nouveaux. En 1783, la Ménagerie reçoit le bubale donné par le dey d'Alger. Il est possible que d'autres bubales parviennent à Versailles au cours des années suivantes. La « vache bizarre » reçue à la Ménagerie en 1785⁵⁸ pourrait en être un. La même année, Kercy réunit plusieurs autres bubales, mais sans pouvoir les envoyer en France⁵⁹. D'autres tentatives ont lieu pour en importer en 1786, mais aucun des quatre trouvés par Kercy ne survit au voyage⁶⁰. Cette déconvenue est en partie compensée par l'arrivée d'un zèbre. Il semble que les premières démarches pour acquérir un tel animal aient lieu dès 1784. En 1786, Castries renouvelle une demande dans ce but à François de Souillac, dit le « Vicomte de Souillac », gouverneur général des Établissements français au-delà du Cap de Bonne-Espérance⁶¹. Mais c'est finalement grâce à Percheron, un agent de la Marine, que Castries parvient à se procurer un zèbre ou, plus exactement, un couagga, sous-espèce du zèbre des plaines d'Afrique australe qui présente des rayures seulement à l'avant du corps. En février 1786, lors d'une escale au Cap, Percheron fait embarquer son couagga à bord de *La Nouvelle Entreprise*, en même temps que deux cerfs mouchetés du Bengale et d'autres animaux dont la trace se perd ensuite. Lorsqu'il parvient à la Ménagerie quelques mois après, le zèbre est accompagné de deux singes, d'un hocco, d'un « oiseau d'Amérique » et de faisans d'or de Chine⁶².

⁵⁶ J.-B. Lacroix, *op. cit.*, p. 170-173.

⁵⁷ L. Petit de Bachaumont, *op. cit.*, t. XXI, p. 175.

⁵⁸ Arch. nat., O¹ 807, n° 22.

⁵⁹ Arch. nat., A. E. B¹ 142, f. 114 v^o.

⁶⁰ ACCIMP, série B, 65, f. 130 v^o et 195 v^o-196 r^o; ACCIMP, série C, 1820, lettre du maréchal de Castries du 13 août 1786; Arch. nat., A. E. B¹ 31, f. 338 r^o et 522 r^o.

⁶¹ Arch. nat., A. E. B¹ 31, f. 120 r^o.

⁶² J.-B. Lacroix, *op. cit.*, p. 176-178; Arch. nat., O¹ 807, n° 80.

quelque cinq cents dindons qu'un garçon emmène paître. C'est aussi Laimant qui se charge d'envoyer ces volailles dans celle des demeures où réside alors Louis XVI. Laimant assume aussi le soin des faons que le souverain fait engraisser et emploie des bouchers afin d'abattre les moutons destinés à la famille royale. C'est lui, enfin, qui réceptionne les animaux exotiques à Versailles et rembourse celui que l'administration a chargé d'assurer leur transport⁷⁶.

Le transport des animaux jusqu'à Versailles

La longueur du voyage maritime depuis l'Inde et les nombreuses escales constituent les aspects les plus marquants du transport des espèces asiatiques. Le cas de certains animaux, comme le rhinocéros, montre aussi que la dernière partie du voyage, de Lorient à Versailles, se révèle souvent la plus complexe. Lorsqu'il gagne Lorient le 11 juin 1770, l'animal, qui a probablement été capturé assez jeune, atteint désormais sa taille adulte et se montre extrêmement agressif. De crainte de le blesser en le débarquant, on le conserve à bord du *Duc-de-Praslin* dans l'attente de la fabrication d'une cage adaptée. Finalement débarqué, le rhinocéros est ensuite transporté dans les écuries de la Compagnie des Indes à Lorient où il est sanglé et entravé. On envisage un temps de le convoyer par bateau jusqu'à Rouen puis Paris, avant de préférer la voie de terre et de le confier au service de roulage régulier⁷⁷. Ces multiples opérations expliquent que, alors que le voyage de Chandernagor à Lorient revient à seulement mille six cent cinquante livres, le séjour du rhinocéros dans les écuries du port (mille deux cents livres) et le transfert de Lorient à Versailles (deux mille cinq cent trente livres) absorbent plus de la moitié des dépenses engagées pour le transporter⁷⁸. Ce périple pourrait pourtant sembler dérisoire au regard de celui des félins asiatiques. En 1770, la traversée des deux tigres depuis Chandernagor nécessite d'embarquer quelque quatre cents moutons et d'importantes quantités de fourrage pour leur nourriture. S'y ajoute ensuite la viande fraîche délivrée par un boucher de Lorient pour le séjour des deux fauves dans ce port puis durant le voyage jusqu'à Versailles. Au total, le transport des deux tigres s'élève à plus de quatre mille cinq cent quarante-trois livres⁷⁹. En comparaison, le compte dressé lors du voyage des cinq autruches acquises par Lancey en 1774 représente seulement mille deux cent trente et une livres, somme qui couvre la nourriture des oiseaux, la dépense pour la fabrication d'une cage, les frais de voiturage et même le prix de trois des animaux, que le ministre fait rembourser au consul⁸⁰.

Contrairement à ce qui a généralement lieu durant la première moitié du siècle, les animaux originaires des échelles, à l'instar de ceux qui proviennent d'Asie, achèvent leur périple par l'intérieur des terres, certains dans des conditions très particulières.

⁷⁶ ACCIMP, série B, 85, lettre de Castries à la Chambre du 22 octobre 1786.

⁷⁷ J.-B. Lacroix, *op. cit.*, p. 165-168.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 169.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 162.

⁸⁰ ACCIMP, série B, 55, f. 283; ACCIMP, série C, 1820, compte du 23 décembre 1774; Arch. nat., A. E. B¹ 1104, f. 89 r°-89 v°. Sur les cinq autruches, l'une a été donnée par Bey Abdellah, beau-frère du pacha, l'autre par son fils aîné.

En 1764, par exemple, l'arrivée à Marseille d'un couple de chèvres d'Angora, destiné à remplacer deux de leurs congénères qui n'ont pas survécu au voyage l'année précédente, conduit à multiplier les précautions. Considérant qu'une seconde traversée par mer pourrait leur être fatale, les représentants de la Chambre de Commerce décident de les faire voyager dans des paniers à dos de mulet⁸¹. Du point de vue du ministre et de ses interlocuteurs, le voyage terrestre ou fluvial demeure plus sûr et moins éprouvant. En 1773, de Boynes invoque ce motif pour ne pas infliger une traversée jusqu'au Havre à des animaux non destinés à la Ménagerie, mais par ailleurs très précieux, puisqu'il s'agit des moutons de Barbarie envoyés au marquis de Barbançois-Villegongis⁸². Il semble au demeurant que, pour la plupart des animaux originaires des échelles, l'acheminement jusqu'à la maison consulaire après la capture ou l'acquisition s'opère aussi presque toujours par voie terrestre. C'est en particulier le cas pour les autruches parce que, d'une part, le bastingage des navires barbaresques n'est pas assez haut pour empêcher ces oiseaux de se jeter à la mer et que l'on ne peut, d'autre part, cantonner ces volatiles dans la cale des navires. C'est ce que rappelle Lancey au ministre en 1774 : « Ces espèces d'oiseaux sont difficiles à transporter par mer, parce qu'on ne peut les manier comme des chevaux, qu'ils souffrent dans la cale du bâtiment et qu'il y a du risque qu'ils ne se jettent à la mer en les tenant sur le pont »⁸³. Enfin, concernant le voyage de Marseille jusqu'à Versailles, un autre avantage conduit le ministre à préférer le transport fluvial et terrestre : il n'incombe pas à son département, ce qui permet au maréchal de Castries de ne pas en assumer la dépense, décision qu'il notifie au prince de Poix le 6 juin 1784⁸⁴.

Le transfert des animaux à Versailles par l'intérieur des terres demeure pourtant hasardeux. En janvier 1768, un « tigre » embarqué à Rouen doit attendre le dégel pour que le navire qui le transporte puisse le conduire jusqu'au Pecq⁸⁵. Le voyage par terre peut quant à lui s'avérer meurtrier. Peu de temps après son arrivée à Lyon, en décembre 1774, où il parvient avec des autruches, Joseph Barthélémy de Pothonier rapporte de la sorte aux députés de la Chambre :

L'embarras que les autruches m'ont causé a été cause que je ne suis point arrivé plutôt car j'ai été obligé de séjourner à Aix pour faire matelasser la cage. Malgré cette précaution j'ai été obligé d'en laisser une à Avignon qui étoit toute macérée [sic] par le cahotement, et qui ne pouvoit point se soutenir. Cependant j'augure qu'elle doit être fort bien puisque je ne l'ai pas laissée sans l'avoir fait bien manger; je l'ai confiée aux soins du R. P. de St^e Magdalaine, prieur des Carmes Déchaux, qui m'a promis d'en avoir tout le soin possible, et à qui je vais écrire, pour la faire passer par voie d'eau jusqu'ici à l'adresse de M. Cimier, directeur de la diligence, qui aura soin de l'expédier avec sécurité jusqu'à Paris. Le fruit de cet embarras m'a procuré un coup de pied à la main droite que j'ai reçu de

⁸¹ ACCIMP, série J, 333, lettres de Jonville à la Chambre de Commerce des 29 mai 1763 et 3 mars 1764; Arch. nat., A. E. B¹ 9, f. 172 r°.

⁸² Arch. nat., A. E. B¹ 18, f. 128 r°.

⁸³ Arch. nat., A. E. B¹ 1104, f. 62 v°.

⁸⁴ Arch. nat., A. E. B¹ 29, f. 243.

⁸⁵ Arch. nat., Mar. B³ 577, f. 8 r°-8 v°.

celle que j'ai laissée à Avignon, qui me met hors d'état de me servir du bras. Je ne vous cacherai pas, Messieurs, que ces animaux m'ont causé bien du souci, car j'ai été obligé de les faire manger comme des petits oiseaux, et de plus j'ai été obligé de faire ranger la cage dans une autre forme, qui m'a coûté plus du double, par les fournitures en fer que l'on y a ajoutées, et la toile cirée en forme de berceau soutenue par des cerceaux⁸⁶.

Malgré les peines que se donne Pothonier, les autruches meurent avant de gagner Versailles au début de 1775 dans le village de Maupas (près d'Auxerre), où un procès-verbal est dressé⁸⁷. Le sieur Jean Bosc, qui assure en 1786 le transport d'animaux eux aussi destinés à la Ménagerie de Versailles, est confronté à des déconvenues comparables. Parvenu à Cosne-sur-Loire où meurt l'une des autruches qu'il convoie, le pourvoyeur fait immédiatement naturaliser la dépouille de l'animal en utilisant du sel et de l'alun⁸⁸.

La répartition des animaux dans les enclos

Comme le petit château de la Ménagerie lui-même, les cours des animaux (fig. 8) présentent un aspect extrêmement dégradé à la fin du règne de Louis XV. La plupart d'entre eux se répartissent dans les enclos qui se déploient en éventail autour du Pavillon octogone (n°s 2 à 11), mais d'autres investissent les cours aménagées à partir de 1677 au nord et à l'ouest du tracé primitif (n°s 13 à 15). Dans l'ensemble, l'affection des cours reste particulièrement bien documentée en 1774, au moment où le rapport adressé par Laimant à d'Angiviller⁸⁹ décrit les travaux à réaliser dans chaque cour dont il donne ainsi la destination. La première des cours situées au nord (n° 1) n'abrite plus d'animaux depuis l'extrême fin du XVII^e siècle, date à laquelle elle a été transformée en un jardin destiné à la duchesse de Bourgogne. À l'ouest, l'un des deux pavillons rebâti à cette occasion par Jules Hardouin-Mansart ménage un passage vers une parcelle triangulaire où se dressent une laiterie (n° 14) et sa vacherie (n° 15). Après le jardin de la duchesse de Bourgogne se trouve la cour de la Volière (n° 2) qui tire son nom de l'édifice qui la cantonne sur son côté nord et la sépare des bâtiments de la vacherie. Le comte d'Hézecques, qui la décrit sous Louis XVI, rapporte qu'on y a réuni «toute la gent volatile qui gazouille dans les buissons et les espèces boiteuses des marais et des bords de l'Océan»⁹⁰. Cette abondance est confirmée par les livraisons du sieur Frutier, lequel fournit par dizaines des oiseaux aquatiques indigènes tels que le courlis ou le paon de mer⁹¹. L'ancienne cour des Pélicans (n° 3) jouxte celle de la Volière. En 1773, sur les instances de Noailles, Terray y ordonne des travaux

⁸⁶ ACCIMP, série C, 1820, lettre de Pothonier à la Chambre du 24 décembre 1774.

⁸⁷ Arch. nat., A. E. B¹ 20, f. 83 r°.

⁸⁸ ACCIMP, série C, 1820, lettre de Bosc à la Chambre du 17 septembre 1786.

⁸⁹ Arch. nat., O¹ 1805, n° 202.

⁹⁰ Comte de France d'Hézecques, *op. cit.*, p. 249.

⁹¹ Arch. nat., O¹ 807, n° 19.

nécessaires pour y loger l'éléphante⁹². Il est possible que ces travaux n'aient jamais été menés à terme car, dès l'année suivante, Laimant signale le délabrement de la loge qui sert d'abri à l'animal. La cour axiale, dite « du Rondeau » (n° 4) en raison du bassin placé en son centre, accueille traditionnellement des canards et d'autres oiseaux aquatiques. Durant la dernière décennie du règne de Louis XV, elle constitue encore un lieu de promenade pour les enfants de France. Au sud de la cour du Rondeau se déploie celle du rhinocéros (n° 5).

Heinrich Sander rapporte que cet enclos, grand d'environ vingt-trois mètres sur dix-neuf, permet à l'animal d'aller et venir tout en se baignant souvent dans l'eau boueuse de son bassin. Selon Cuvier, le rhinocéros aurait tué deux personnes ayant eu la malencontreuse idée de s'introduire dans cette cour⁹³. Il est vrai que l'animal semble avoir été assez peu commode. Dans son mémoire, Laimant rapporte qu'il creuse la terre de son enclos au point de menacer d'écroulement l'un des murs, ce qui conduit le délivreur de la Ménagerie à réclamer le pavement d'une partie de la cour et la restauration de la bauge. Si les travaux de pavement interviennent peu après, c'est seulement l'année suivante que l'on songe à remettre en état la porte d'entrée de la loge du rhinocéros et à faire nettoyer la mare qui lui sert aussi d'abreuvoir⁹⁴. L'animal patiente ensuite jusqu'en 1776 avant que sa cour ne soit entièrement réaménagée, comme l'atteste un plan daté du 16 mars approuvé par d'Angiviller⁹⁵. Après celui du rhinocéros viennent deux enclos reliés entre eux par un passage, la cour du Puits (n° 6) et celle des Loges (n° 7), que se partagent les grands mammifères. Depuis la cour du Puits, on accède à une troisième cour, elle aussi bordée de loges et désignée comme celle du Lion (n° 8) sur un plan de la première moitié du XVIII^e siècle. Il s'agit probablement de la cour dont Laimant signale l'état préoccupant, en précisant que les loges ne protègent guère les animaux des intempéries et n'assurent même plus la sécurité du public, dans la mesure où les félins peuvent s'en échapper. À l'est de cet ensemble, la basse-cour (n° 9) constitue l'enclos le plus vaste, où l'on élève la volaille destinée à la table royale. Au sud de la basse-cour prennent place deux enclos plus petits (n°s 10 et 11), destinés à des volailles d'ornement. Après les ouvrages ponctuels de 1775, la correspondance du directeur des Bâtiments ne mentionne plus de réparations, ce qui conduit à s'interroger sur les conditions de captivité des animaux. Des travaux interviennent il est vrai en 1785, mais ils semblent concerner le logement laissé vacant par La Roche, afin d'accueillir la famille de Laimant et offrir une entrée convenable aux visiteurs de la Ménagerie⁹⁶.

⁹² Arch. nat., O¹ 1799, n° 156.

⁹³ L. C. Rookmaaker, *op. cit.*, p. 311.

⁹⁴ Arch. nat., O¹ 1799, n° 421.

⁹⁵ Arch. nat., O¹ 1805, n° 207.

⁹⁶ Arch. nat., O¹ 1838, n° 200.

Les soins et la nourriture

La nourriture des animaux de la Ménagerie est d'abord assurée par les récoltes de sa propre ferme, à laquelle Laimant achète différents grains et fourrages (essentiellement de l'avoine, du blé et de l'orge). La Ménagerie ne fonctionne cependant pas de façon autarcique. Pour nourrir ses pensionnaires, Laimant doit s'approvisionner auprès des autres fermes royales, mais aussi recourir à des fournisseurs plus spécialisés⁹⁷. Les paiements effectués auprès de ces différents marchands permettent de saisir le soin apporté à la nourriture des animaux: dix-huit livres durant le seul mois de juillet 1785 pour les fruits dont on nourrit les singes, mais aussi, chaque mois, quatre-vingt-dix petits pains de six livres pour l'ours, les singes et le porc-épic, et quatre-vingt-dix autres pour le rhinocéros. La dame Sottas, grainetière à Versailles, approvisionne la Ménagerie en son et recoupe. Valentin, boucher, ravitaille les carnivores de la Ménagerie en viande et perçoit mille quatre cent trente-cinq livres pour les seuls mois de juillet, août et septembre 1786. Les oiseaux marins ne sont pas en reste et nécessitent environ mille livres annuelles allouées à un pêcheur, Martin Vincent Clausesin. Les frais engagés pour nourrir les volatiles deviennent à ce point préoccupants qu'en 1784 le cas du vieux pélican de la Ménagerie est même soumis à Louis XVI:

Il y avoit de fixe 36 sous par jour pour celui qui étoit chargé de la pêche pour la nourriture du pélican de la Ménagerie; cette pêche, qui se fait au Canal et à la Pièce des Suisses, coûte des frais assés considérables. Mais alors le poisson suffisoit pour les payer par la quantité qu'on y trouvoit; ce que l'on prend aujourd'hui suffit à peine et les frais sont portés [...] à la somme de 1083 l.

Votre Majesté veut-elle bien fixer cette dépense annuelle à 1000 l. et il n'y aura plus de dépense extraordinaire pour cette pêche; une seule personne en sera chargée à ce prix à compter du 1^{er} janvier 1785⁹⁸.

En plus de la nourriture, certains des animaux demandent des soins spécifiques, comme les chameaux, qui réclament des rations de sel. L'éléphante dispose quant à elle d'un garde qui la promène dans le parc de Versailles⁹⁹. Durant l'hiver, on chauffe le bassin du rhinocéros dont la peau nécessite par ailleurs une huile spéciale, fournie par une demoiselle Aufroy¹⁰⁰. Les documents comptables signalent également des dépenses plus circonstancielles, comme en octobre 1786, date à laquelle l'on fournit des médicaments pour panser la plaie du zèbre.

En définitive, l'entretien des pensionnaires du zoo royal s'avère relativement coûteux. En 1742, avec soixante-cinq mille livres annuelles, la Ménagerie représente déjà à elle seule jusqu'à 11 % des dépenses totales du domaine de Versailles. En 1759, ce total ne s'élève plus qu'à cinquante mille livres. En 1774, on estime que la seule dépense pour entretenir les animaux atteint environ vingt-quatre mille livres annuelles. Le rhinocéros et surtout l'éléphante réclament à eux seuls pour leur nourriture un quart

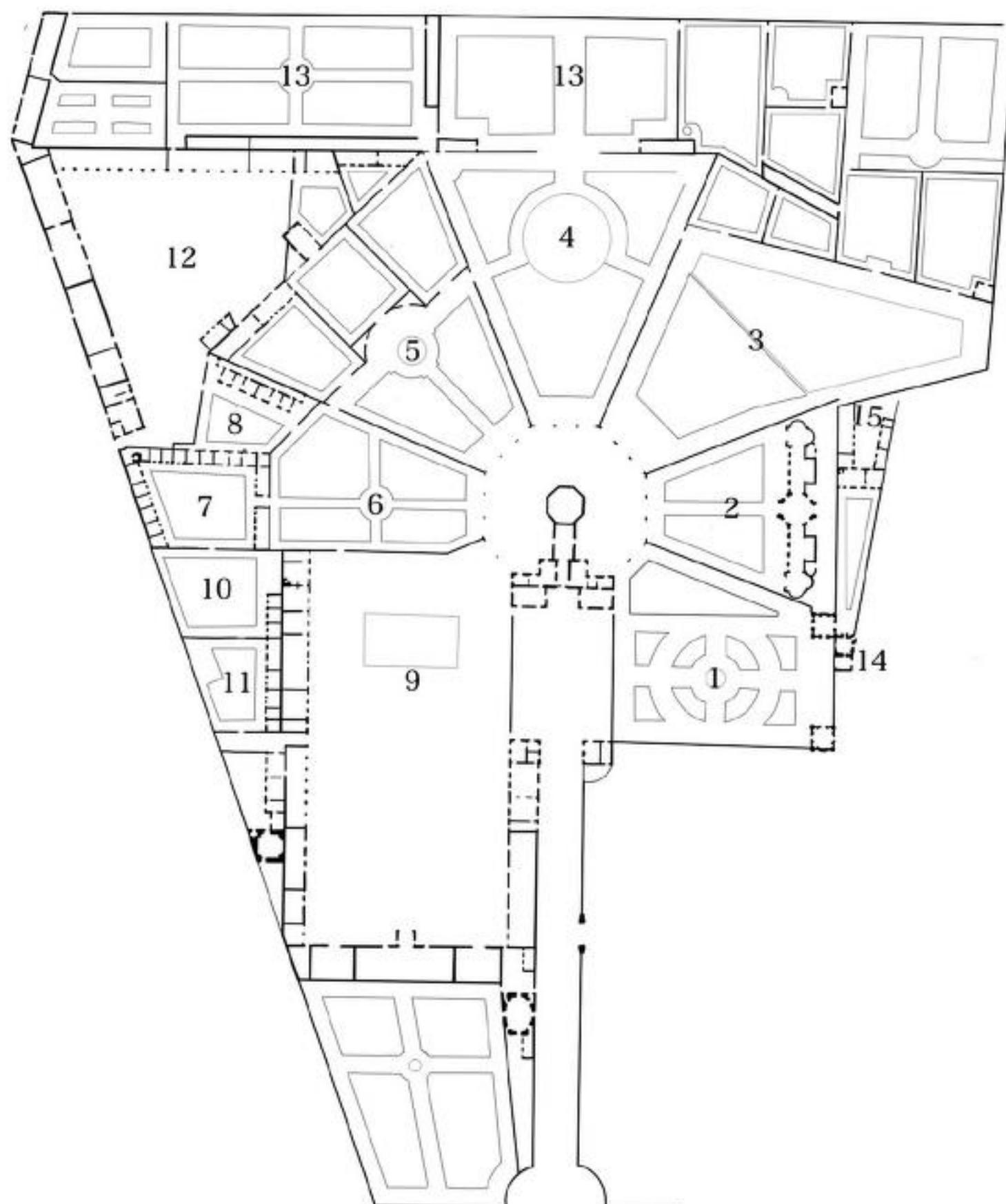
⁹⁷ Arch. nat., O¹ 807, nos 17, 91, 100 et 104.

⁹⁸ Arch. nat., O¹ 290, n° 355.

⁹⁹ Duc de Croÿ, *op. cit.*, t. IV, p. 16 et 216.

¹⁰⁰ Arch. nat., O¹ 290, n° 256; Arch. nat., O¹ 807, n° 95.

Fig. 8. La Ménagerie vers 1775



1. Jardin de la duchesse de Bourgogne
2. Cour de la Volière
3. Cour de l'éléphant, ancienne cour des pélicans
4. Cour du Rondeau
5. Cour du rhinocéros
6. Cour du Puits
7. Cour des Loges
8. Cour du lion
9. Basse-cour
10. Cour des belles poules
11. Cour des poulets
12. Ferme de la Ménagerie
13. Extensions de 1677, affectation inconnue vers 1775
14. Laiterie dite « de la duchesse de Bourgogne »
15. Vacherie et laiterie de préparation



Jean-Baptiste Oudry

Le rhinocéros, 1749

Schwerin, Staatliches Museum, G 1928

Photo © BPK, Berlin, Dist. RMN-Grand Palais / image BPK

Le célèbre rhinocéros Clara, que Louis XV aurait songé à acquérir.

de cette somme, dont on prétend par ailleurs qu'elle serait couverte par les droits d'entrée payés par les curieux qui visitent la Ménagerie¹⁰¹. En 1785, les dépenses totales chutent à trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres, puis atteignent quarante-huit mille livres en 1788¹⁰². La ménagerie royale coûte donc plus cher que celle des Condé, dont le duc de Croÿ précise en 1778 qu'elle revient seulement à vingt-cinq mille livres annuelles, dont quinze mille dévolues à la nourriture des animaux¹⁰³.

À la fin du XVIII^e siècle, le zoo versaillais subit indéniablement la concurrence de ménageries d'un nouveau type, apparues à la faveur d'un intérêt renouvelé pour l'élevage et la campagne. Si les bâtiments vétustes et délabrés de la ménagerie royale suggèrent l'image d'un irrémédiable déclin, les dépenses engagées pour acquérir des animaux particulièrement rares, pour les transporter et en prendre soin au quotidien, empêchent d'évoquer un total abandon. Néanmoins, le modèle de la ménagerie royale semble avoir fait son temps. L'établissement n'attire plus que de rares curieux qui, contrairement à ce qui a lieu au début du siècle, se montrent davantage intéressés par les animaux eux-mêmes plutôt que par l'architecture qui les abrite.

¹⁰¹ Arch. nat., O¹ 290, n° 307.

¹⁰² Pour le montant des dépenses de la Ménagerie en 1742 et 1788, voir V. Maroteaux, *Versailles, le Roi et son domaine*, *op. cit.*, p. 186. Concernant 1785, la somme est portée sur la chemise renfermant toutes les pièces relatives à la Ménagerie durant cette même année dans Arch. nat., O¹ 807.

¹⁰³ Duc de Croÿ, *op. cit.*, t. IV, p. 132.